



Résultats
nationaux



COLLECTION THÈMA

LA MÉTHODE NATIONALE DE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE HERBIVORE

Principes généraux et indicateurs



L'approche coûts de production proposée par l'Institut de l'Élevage a été mise au point en lien avec les Chambres d'agriculture dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage. Cette méthode permet avant tout de définir un mode de calcul adapté à la spécificité des exploitations françaises, très souvent diversifiées. Elle permet des comparaisons avec d'autres pays, en s'appuyant sur les méthodes utilisées par les réseaux internationaux IFCN (pour le lait) et *Agribenchmark* (pour la viande). Harmonisée entre

les différentes filières, la méthode nationale de calcul des coûts de production en élevage herbivore est aujourd'hui à la disposition des acteurs du monde de l'élevage qui souhaitent l'utiliser. Elle est également mise en œuvre dans le cadre d'un outil de conseil (logiciel COUPROD) à destination des éleveurs et de leurs conseillers.

UNE APPROCHE À L'ÉCHELLE DE L'ATELIER

Le coût de production concerne l'ensemble de l'atelier considéré, c'est-à-dire le cheptel reproducteur dans son ensemble et les jeunes destinés à son renouvellement : les vaches et les génisses, les brebis et les agnelles, les chèvres et les chevrettes, sans oublier les taureaux, béliers ou boucs le cas échéant. On prend également en compte toutes les surfaces qui servent à l'alimentation du troupeau : la surface fourragère et les surfaces relatives aux céréales intra-consommées.

Si l'exploitation comprend plusieurs ateliers, les charges et les produits communs aux différents ateliers sont répartis à l'aide de clés de répartition définies au niveau national (voir pages 9 et 10). Celles-ci dépendent du type de charges ou de produits à ventiler, ainsi que de la nature des ateliers présents.

TROIS GRANDES CATÉGORIES DE CHARGES

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité d'élevage indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production. La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges élémentaires dans différentes rubriques (tableau ci-après). On distingue :

- **Les charges courantes** sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice comptable, hors cotisations sociales exploitant ; chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production.
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et l'obsolescence du matériel, des équipements, des bâtiments et des améliorations foncières utilisés.
- **Les charges supplétives** sont des conventions visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (rémunérées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux du livret A), et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Celui-ci est rémunéré sur la base de 2,0 SMIC « brut » par UMO. Ce montant est supposé couvrir également les cotisations sociales exploitant qui ne sont donc pas prises en compte dans les charges courantes. Cette approche forfaitaire de la rémunération du travail exploitant et des capitaux investis est utilisée pour élaborer les références « coût de production », mais elle peut être ajustée aux objectifs de l'éleveur dans le cadre d'un conseil individuel.

Exemple de calcul du coût de production de l'atelier (Source : INOSYS Réseaux d'élevage, conjoncture 2018)

Cet atelier ovin viande est situé dans une exploitation en zone de plaine de 55 ha, dont 9 ha en cultures de céréales autoconsommées, avec un troupeau de 450 brebis produisant 840 agneaux.

Agneaux commercialisés : 13 100 kg équivalent carcasse

Main-d'œuvre : 1,0 UMO exploitant (100 % pour l'atelier ovin viande)

Coût de production de l'atelier	8,91 €
> Charges courantes	5,00 €
Alimentation achetée	0,94 €
Achats de concentrés et minéraux	0,94 €
Achats de fourrages et mise en pension	- €
Approvisionnement des surfaces	0,72 €
Engrais et amendements	0,36 €
Semences	0,23 €
Autres charges végétales	0,13 €
Frais d'élevage	0,84 €
Frais vétérinaires	0,28 €
Frais de repro, identification, GDS, contrôle de perf...	0,56 €
Mécanisation [hors amortissements]	1,01 €
Travaux par tiers	0,47 €
Carburants et lubrifiants	0,22 €
Entretien du matériel	0,29 €
Achat petits matériels, crédit bail	0,03 €
Bâtiments [hors amortissements]	0,12 €
Eau	- €
Electricité et gaz	0,07 €
Entretien et location des bâtiments	0,05 €
Frais divers de gestion	0,58 €
Transport, assurances, frais de gestion	0,58 €
Foncier et capital	0,79 €
Fermage et frais fonciers	0,54 €
Frais financiers	0,25 €
Travail	- €
Salaires et charges salariales	- €
> Amortissements	1,05 €
Matériel	0,35 €
Bâtiments et installations	0,57 €
Améliorations foncières	0,03 €
Autres amortissements	0,10 €
> Charges supplétives	2,86 €
Rémunération des terres en propriété	0,05 €
Rémunération des capitaux propres	0,07 €
Rémunération du travail exploitant	2,74 €
> Produits de l'atelier	8,50 €
Prix des agneaux	6,17 €
Autres produits	0,30 €
Aides affectées	2,03 €

LES PRODUITS AFFECTÉS À L'ATELIER

La façon de prendre en compte les produits de l'atelier est très dépendante de la production. On distingue néanmoins trois grandes familles de produits :

Le produit principal de l'atelier, il s'agit bien évidemment du produit lait en production laitière (bovine, caprine ou ovine) c'est-à-dire du volume de lait commercialisé multiplié par le prix moyen du lait. Pour les ovins viande, nous considérons ici le produit lié à la production d'agneaux et d'agnelles ; et en bovin viande, le produit lié à la production des bovins maigres et fins. Pour les ovins et les bovins viande, les variations d'inventaire correspondant aux écarts d'effectifs en début et fin d'exercice sont prises en compte et les achats d'animaux (hors reproducteurs adultes) viennent en déduction du produit principal de l'atelier.

Les produits joints représentent une part plus ou moins importante des produits selon la filière. Pour les élevages laitiers, ce poste intègre le produit des réformes et des veaux/chevreaux/agneaux qui sont vendus ; pour les élevages ovins viande, le produit des réformes ; et pour toutes les productions, les produits divers affectés à l'atelier (vente de foin, de fumier, de laine...).

Enfin, le poste « **aides affectées** » intègre l'ensemble des aides qui sont affectées à l'atelier considéré. Il s'agit en premier lieu des aides couplées, qui sont spécifiques à l'atelier : aide vache laitière, aide bovin allaitant, aide ovine ou caprine ainsi que les aides découplées et les aides du 2^{ème} pilier, généralement affectées au prorata des surfaces utilisées.



LE COÛT DE PRODUCTION, UN INDICATEUR RAMENÉ À L'UNITÉ PRODUITE

Indépendamment de la production, connaître son coût de production, c'est d'abord savoir ce qu'on produit. La réponse à cette question est simple pour les filières laitières où la production principale de l'atelier est le volume de lait commercialisé, éventuellement transformé, y compris le lait distribué aux veaux mâles engraisés. En production allaitante, les choses sont moins faciles du fait de la diversité des types d'animaux vendus : agneaux vendus en vif, en carcasse ou comme reproducteur ; vaches vendues maigres et/ou de réformes (finies), veaux, broutards, génisses vendues maigres ou finies. Concrètement, les indicateurs « coût de production » sont exprimés : par 1 000 litres de lait commercialisé pour les productions laitières, en kilos d'équivalent carcasse d'agneaux commercialisés en ovin viande et par 100 kg de viande vive produite en bovin viande.

En filière allaitante, comment calculer la production de l'atelier...



En ovin viande :

Production d'agneaux en équivalent carcasse d'agneaux (kg)

- = [montant des ventes d'agneaux et d'agnelles (en vif ou en carcasse)
- montant des achats d'agneaux pour l'engraissement et reproducteurs jeunes
- + valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en fin d'exercice
- valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en début d'exercice]
- / [prix moyen au kilo des agneaux vendus en carcasse]



En bovin viande :

Production brute de viande vive (100 kg)

- = [poids des animaux vendus en vif]
- + [poids des animaux vendus en carcasse / rendement carcasse]
- [poids des animaux achetés pour l'engraissement ou la reproduction]
- + [poids des animaux présents en fin d'exercice]
- [poids des animaux présents en début d'exercice]



LE PRIX DE REVIENT ET LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EXPLOITANT PERMISE PAR LE PRODUIT

Le prix de revient du lait ou de la viande correspond au prix de vente qui, compte tenu des aides et des produits joints, permet de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini.

En élevage bovin viande, plusieurs catégories d'animaux sont souvent produites : JB, broutards, réformes. Un prix de revient des différentes est alors calculé en multipliant le prix de vente de chaque catégorie animale par le coefficient suivant : $[1 + (\text{Prix de revient } \text{€}/100 \text{ kgv} - \text{Produit viande } \text{€}/100 \text{ kgv}) / \text{Montant des ventes } \text{€}/100 \text{ kgv}]$.

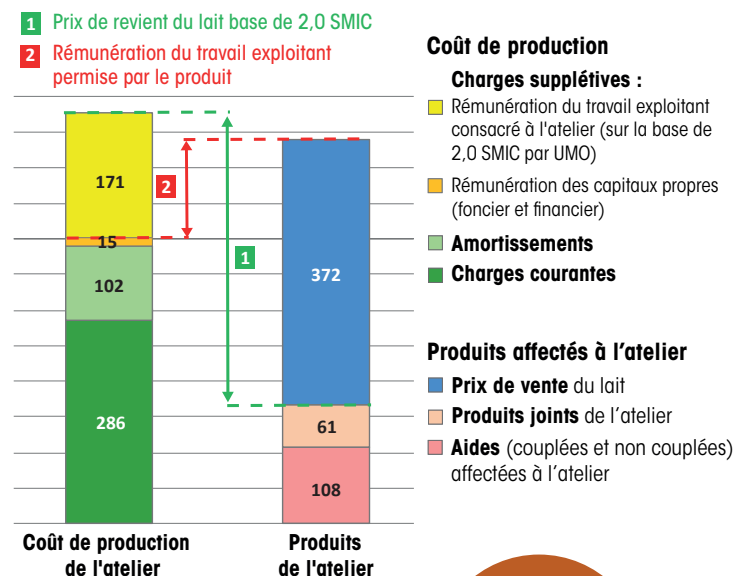
La rémunération du travail exploitant permise par les produits permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour 1 000 litres de lait, pour 100 kg de viande vive produite ou par kg de carcasse d'agneau vendu et en équivalents SMIC par unité de main-d'œuvre exploitant affectée à l'atelier.

Représentation des différents indicateurs de l'approche coût de production (Source : INOSYS Réseaux d'élevage, conjoncture 2018)

Cet atelier laitier est situé dans une exploitation en zone de montagne de 113 ha, dont 5 ha en cultures de vente, avec un troupeau de 49 vaches laitières et 41 vaches allaitantes.

Lait commercialisé : 300 000 litres

Main-d'œuvre : 2,0 UMO exploitant et 0,1 UMO salariée (dont 1,4 et 0,1 UMO pour l'atelier laitier)



soit dans l'exemple du graphique ci-dessus

Les principaux indicateurs de la méthode coût de production

Prix de revient pour 2,0 SMIC/ UMO en €/unité

- = Coût de production de l'atelier
- Produits joints
- Aides affectées

Rémunération permise par les produits en €/unité

- = Produits de l'atelier
- Coût de production
- + Rémunération du travail exploitant (base 2,0 SMIC)

Rémunération permise par les produits en nb de SMIC/UMO

- = Rémunération permise par les produits en €/unité
- x Nombre d'unités produites/vendues par UMO exploitant consacré à l'atelier
- / Valeur du SMIC net annuel x 1,3

$$574 - 61 - 108 = 405 \text{ €/1 000 litres}$$

$$514 - 574 + 171 = 138 \text{ €/1 000 litres}$$

$$138 \times [300 / 1,4] / [14120 \times 1,3] = 1,6 \text{ SMIC/UMO exploitant}$$

Unités : 1 000 litres de lait, kg équivalent carcasse d'agneaux, 100 kg de viande vive

DES CLÉS POUR RÉPARTIR LES CHARGES NON AFFECTÉES

Pour calculer les coûts de production sur une exploitation diversifiée (bovins lait – bovins viande, ovins viande – grandes cultures...), des clés de répartition ont été établies à partir des données INOSYS Réseaux d'élevage pour répartir les charges entre les différents ateliers d'une même exploitation.

Communes à toutes les filières herbivores, ces clés de répartition représentent des rapports de charges entre ateliers. Basées sur des unités physiques (UGB ou ha), elles ont été obtenues par traitement statistique des données d'exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

Le tableau ci-dessous présente un extrait du tableau des clés de répartition établies pour les charges de structure et la main-d'œuvre. La référence de base de ces clés est l'UGB bovins lait de plaine. Les autres systèmes d'élevage (comptabilisées en UGB), comme les surfaces de grandes cultures ou de cultures fourragères (comptabilisées en hectares, sauf les surfaces en herbe qui sont déjà prises en compte au travers des UGB) sont comparés à cette référence. Concrètement, par rapport aux élevages bovins lait de plaine (cf. ligne 1 du tableau), les charges de mécanisation par UGB sont 18 % plus élevées pour les élevages bovins lait de montagne (ligne 3) et 33 % plus faibles pour les élevages bovins viande naisseurs de montagne (ligne 5).

Exemple d'utilisation des clés de répartition

Prenons l'élevage bovin laitier pris en exemple précédemment (graphique p.4), dont le poste Mécanisation (avec les amortissements) s'élève à 45 300 € pour l'ensemble de l'exploitation, et qui a les caractéristiques

suivantes :

- Bovins lait (BL) montagne : 72,8 UGB
- Bovins viande (BV) naisseur montagne : 55,1 UGB
- Grandes cultures (GC) montagne : 5 ha, dont 4 ha utilisés par les bovins lait
- Cultures fourragères (CF) montagne : 3 ha utilisés en totalité par les bovins lait

L'utilisation des clés de répartition nous sert dans un premier temps à calculer le nombre « d'unités pondérées » pour l'ensemble de l'exploitation, soit pour le poste mécanisation :

$$[UGB BL \times \text{clé BL} + UGB BV \times \text{clé BV} + \text{Surf GC} \times \text{clé GC} + \text{Surf CF} \times \text{clé CF}] = [72,8 \times 1,18 + 55,1 \times 0,67 + 5 \times 1,10 + 3 \times 0,36] = 129,4$$

Dans un deuxième temps, on calcule le nombre « d'unités pondérées » pour l'atelier BL :

$$[UGB BL \times \text{clé BL} + \text{Surf GC(BL)} \times \text{clé GC} + \text{Surf CF(BL)} \times \text{clé CF}] = [72,8 \times 1,18 + 4 \times 1,10 + 3 \times 0,36] = 91,4$$

On calcule enfin la part des charges de mécanisation à affecter à l'atelier BL :

$$[\text{Unités pondérées BL} / \text{Unités pondérées exploitation}] = [91,4 / 129,4] = 71 \%$$

Soit le montant des charges de mécanisation à affecter à l'atelier BL :

$$[\text{Montant des charges Mécanisation}] \times [\text{Unités pondérées BL} / \text{Unités pondérées exploitation}] = 45\,300 \text{ €} \times 71 \% = 32\,200 \text{ €}$$

Nb : la surface en herbe n'est pas prise en compte pour la décomposition des charges car statistiquement son effet est en grande partie confondu avec celui des UGB herbivores.

Clés de répartition des charges de structures entre ateliers (extrait)

(Source : Institut de l'Élevage d'après les données INOSYS Réseaux d'élevage)

Libellé du type d'atelier	Mécanisation	Bâtiments	Frais financiers	Frais généraux	Main-d'œuvre
BL plaine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
BL avec robot de traite	1,06	1,65	1,11	0,90	0,78
BL montagne	1,18	1,18	1,28	1,05	1,41
BV naisseur plaine	0,62	0,41	0,77	0,68	0,51
BV naisseur montagne	0,67	0,37	0,84	0,71	0,77
OV fourragers	0,50	0,32	0,36	0,62	0,67
OV herbagers	0,59	0,37	0,57	0,84	0,85
Cultures fourragères plaine	0,58				
Cultures fourragères montagne	0,36				
Grandes cultures plaine	0,89	0,25	0,67	0,65	0,44
Grandes cultures montagne	1,10	0,12	0,30	0,53	0,24

POUR UNE ANALYSE TECHNIQUE DU COÛT DE PRODUCTION

Même si elles ne sont pas forcément de même nature (charges courantes, amortissements, charges supplétives), les charges qui composent le coût de production de l'atelier peuvent être regroupées en sous-ensembles thématiques selon le domaine de l'atelier auquel elles contribuent : alimentation, mécanisation, travail...

On distingue habituellement huit grands postes techniques de charges :

- **Alimentation achetée** : achats d'aliments concentrés et de fourrages, frais d'estive et de mise en pension
- **Approvisionnement des surfaces** : engrais, semences, produits de traitement et approvisionnements surfaces
- **Frais d'élevage** : frais vétérinaires, reproduction, identification, contrôle de performance...
- **Mécanisation** : travaux par tiers, carburants et lubrifiants, entretien et amortissement du matériel
- **Bâtiments et installations** : eau, gaz, électricité, entretien et location des bâtiments, amortissement des bâtiments et des installations
- **Frais divers de gestion** : assurances, frais de gestion...
- **Foncier et capital** : fermage, mises à disposition et frais du foncier, amortissement des améliorations foncières, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres, frais financiers
- **Travail** : salaires et cotisations sociales salariales, rémunération du travail exploitant.

Certains postes peuvent donner lieu à des regroupements, c'est par exemple le cas du **Coût du système d'alimentation** qui regroupe les postes alimentation achetée + approvisionnement des surfaces + mécanisation + foncier.

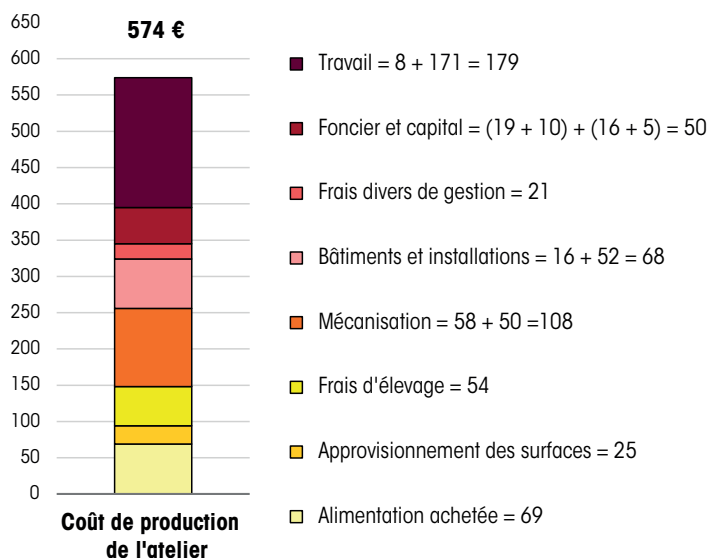
Dans l'exemple donné dans le graphique ci-contre, le coût du système d'alimentation = $69 + 25 + 108 + (19 + 10) = 231$ €, soit 40 % du coût total de production.

Répartition technique du coût de production

(Source : INOSYS Réseaux d'élevage, conjoncture 2018)

Cet atelier laitier est situé dans une exploitation en zone de montagne de 113 ha, dont 5 ha en cultures de vente, avec un troupeau de 49 vaches laitières et 41 vaches allaitantes. Lait commercialisé : 300 000 litres

Main-d'œuvre : 2,0 UMO exploitant et 0,1 UMO salariée (dont 1,4 et 0,1 UMO pour l'atelier laitier)



Le travail exploitant, sur quelles bases l'évaluer et le rémunérer ?

Faute de pouvoir le mesurer sur la base des heures réellement consacrées à l'atelier, le temps de travail exploitant est évalué en unités de main-d'œuvre (UMO). Une personne à plein-temps sur l'exploitation compte pour une UMO. En revanche, l'évaluation du **travail salarié** est faite en se basant sur ce qui est indiqué sur son contrat de travail (1 607 heures par an pour un travail à plein-temps).

Pour une exploitation diversifiée, la quote-part de main-d'œuvre affectable à un atelier peut être estimée via les clés de répartition proposées par les Réseaux d'élevage (voir tableau p. 9, colonne Main-d'œuvre). Cela permet ainsi d'apprécier la productivité du travail affecté à un atelier, en litres de lait par UMO affectée à l'atelier laitier, en kg de viande vive par UMO bovine ou en équivalent kg de carcasse d'agneau par UMO ovine.

La rémunération du travail exploitant ne prend pas en compte la main-d'œuvre salariée (les salaires et charges salariales sont pris en compte à leur coût réel dans les charges courantes) ni la main-d'œuvre bénévole.

Par convention, les « salaires » versés aux associés (dans le cadre de structures sociétaires) et les cotisations sociales exploitant ne sont pas directement pris en compte dans le calcul des coûts de production. La main-d'œuvre exploitant est rémunérée sur la base de 2,0 SMIC « brut » par UMO. Pour simplifier et selon des estimations nationales pluriannuelles, le SMIC « brut » est obtenu en multipliant le SMIC net annuel par 1,30.

INTÉRÊT ET LIMITES DE L'APPROCHE COÛT DE PRODUCTION

Le principal intérêt de l'approche « coût de production » est de permettre une représentation simple des résultats économiques de l'atelier dans laquelle charges et produits s'expriment dans la même unité (€ par 1 000 litres de lait commercialisé, par 100 kg de viande vive ou par kg équivalent carcasse d'agneaux). L'autre intérêt est de pouvoir comparer la valeur des différents indicateurs entre exploitations, groupes d'exploitations ou références, dans la mesure où les méthodes de calcul utilisées sont bien les mêmes.

Mais une telle approche ne suffit pas pour apprécier complètement les performances économiques de l'exploitation, notamment parce qu'elle occulte en partie l'effet de la productivité de la main-d'œuvre. Pour évaluer la rémunération annuelle de la main-d'œuvre non bénévole, il faut en effet multiplier le niveau de rémunération permis par unité produite par la quantité de lait ou de viande produite par

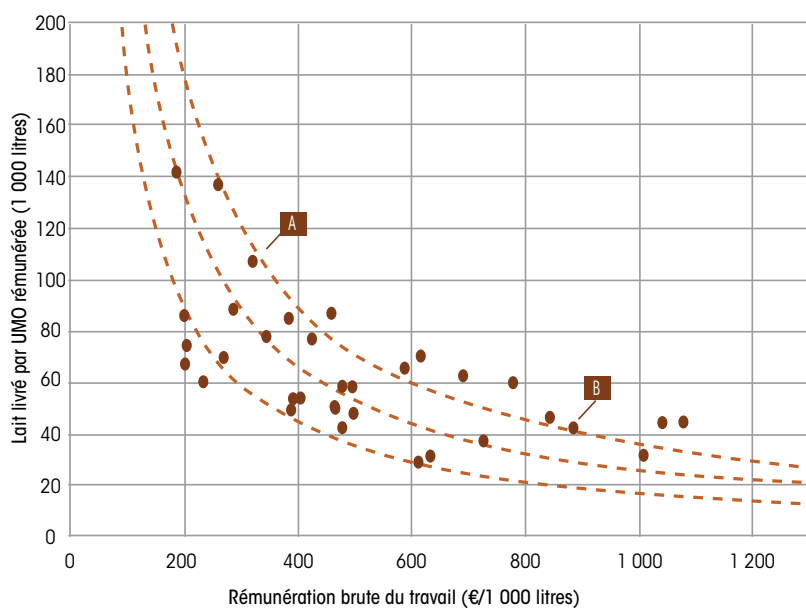
UMO affectée à l'atelier (productivité de la main-d'œuvre). Une rémunération faible par unité produite peut être compensée par une productivité élevée de la main-d'œuvre, et inversement. Cela peut être illustré par le graphique ci-dessous : les deux élevages [A] et [B] se caractérisent, pour le premier par une très bonne productivité du travail, pour le second par une meilleure valorisation des produits et une meilleure maîtrise des charges. Au final, la rémunération brute du travail exploitant non bénévole est proche, autour de 2,0 SMIC par UMO.

Par ailleurs, un coût de production faible n'est pas toujours synonyme d'une bonne santé de l'exploitation. Cette situation peut en effet cacher des investissements en fin de vie pouvant compromettre la pérennité (ou la reprise) de l'exploitation.

Enfin, en système mixte, les interactions entre ateliers ne sont pas toutes prises en compte.

Productivité et rémunération du travail (élevages ovins laitiers, Occitanie)

(Source : INOSYS Réseaux d'élevage, conjoncture 2017)



Les exploitations avec main-d'œuvre salariée

Dans le cas des exploitations avec main-d'œuvre salariée, la productivité du travail est calculée en divisant la quantité de lait ou de viande produite par la main-d'œuvre rémunérée (exploitante et salariée) affectée à l'atelier. Afin de pouvoir apprécier l'incidence de cette productivité sur la rémunération du travail permise par les produits, on calcule la **rémunération brute du travail** qui correspond à la rémunération permise pour l'ensemble de la main-d'œuvre rémunérée. La rémunération brute du travail peut être exprimée en euros par 1 000 litres de lait, 100 kg de viande vive ou kg de carcasse d'agneau vendu et en équivalents SMIC par unité de main-d'œuvre rémunérée affectée à l'atelier.

La rémunération brute du travail = produits de l'atelier - Coût de production + rémunération du travail exploitant (base 2 SMIC) + rémunération du travail salarié (salaire et cotisations sociales).

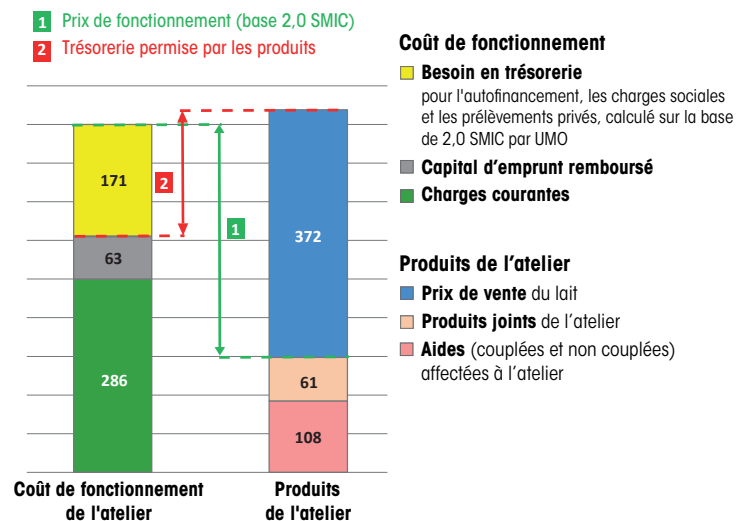
APPROCHE TRÉSORERIE : PRIX DE FONCTIONNEMENT ET TRÉSORERIE PERMISE PAR LES PRODUITS

Cette partie méthodologique ne serait pas complète sans présenter la deuxième approche, de type « trésorerie », qui peut être mise en œuvre en situation de conseil individuel. Les amortissements sont alors remplacés par le capital d'emprunts remboursé au cours de la campagne. Et par souci de simplification, la rémunération du capital propre et des terres en propriété n'est pas prise en compte. On ne parle alors plus de Rémunération forfaitaire du travail exploitant, mais de **Besoin en trésorerie** pour couvrir les prélèvements privés, payer les cotisations sociales exploitant et couvrir les besoins en autofinancement de l'exploitation. Le Coût de production, le Prix de revient et la Rémunération permise par les produits sont remplacés par le **Coût de fonctionnement**, le **Prix de fonctionnement** et la **Trésorerie permise par les produits**.

Représentation des différents indicateurs de l'approche coût de fonctionnement

(Source : INOSYS Réseaux d'élevage, conjoncture 2018)

Cet atelier laitier est situé dans une exploitation en zone de montagne de 113 ha, dont 5 ha en cultures de vente, avec un troupeau de 49 vaches laitières et 41 vaches allaitantes.
Lait commercialisé : 300 000 litres
Main-d'œuvre : 2,0 UMO exploitant et 0,1 UMO salariée (dont 1,4 et 0,1 UMO pour l'atelier lait)



COUPROD un outil de conseil aux éleveurs

Conçu par l'Institut de l'Élevage à partir d'une méthode éprouvée, il permet à chaque éleveur :

- De calculer les coûts de production de ses différents ateliers herbivores, le prix de revient et la rémunération de son travail permise par les produits.
- De prendre des décisions stratégiques et de pilotage en comparant ses résultats à ceux d'autres éleveurs.

Ce logiciel, utilisé en conseil individuel ou en groupe d'échange, permet au plus grand nombre de producteurs d'analyser leurs résultats économiques, de repérer des leviers d'amélioration sur leur exploitation voire de simuler l'impact d'une nouvelle conjoncture économique.

COUPROD est adapté à toutes les exploitations d'élevage herbivores (bovins lait et viande, ovins lait et viande et caprins) et permet de dissocier les charges d'élevage des coûts dédiés aux cultures.

L'option Web permet aux agriculteurs de se former au calcul du coût de production et de mieux prendre en main la gestion de leur exploitation. Pour les étudiants, utiliser Couprod à partir des résultats d'une exploitation, c'est une bonne façon de s'initier à la méthode.

Pour en savoir plus : couprod.fr

Cette application a bénéficié du soutien financier de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de FranceAgriMer.



Clés de répartition des charges de structure entre ateliers (Source : Institut de l'Élevage d'après les données INOSYS Réseaux d'élevage)

Libellé du type d'atelier	Mécanisation	Bâtiments installations	Frais financiers	Frais généraux	Main-d'œuvre
BL plaine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
BL avec robot de traite	1,06	1,65	1,11	0,90	0,78
BL montagne	1,18	1,18	1,28	1,05	1,41
BL avec transformation	1,61	1,68	1,09	1,38	1,63
BL plaine AB	0,89	1,17	1,07	1,21	1,08
BL montagne AB	1,28	1,24	1,53	1,41	1,71
BV naisseur plaine	0,62	0,41	0,77	0,68	0,51
BV naisseur montagne	0,67	0,37	0,84	0,71	0,77
BV Nais. Eng. plaine	0,59	0,34	0,77	0,61	0,46
BV Nais. Eng. Montagne	0,81	0,42	0,96	0,73	0,82
BV JB à partir de veaux lait.	1,06	0,52	1,28	0,78	0,32
BV JB à partir de broutards	0,63	0,36	1,21	0,54	0,38
BV Bœufs laitiers	0,27	0,15	0,14	0,77	0,46
BV plaine AB	0,69	0,37	0,62	0,82	0,89
BV montagne AB	0,97	0,52	0,89	1,64	1,27
OL livreur	1,24	1,15	1,35	1,24	1,71
OL avec transformation	1,25	1,31	1,24	2,22	3,02
OL AB	1,06	1,07	1,03	1,24	1,71
OV fourragers	0,50	0,32	0,36	0,62	0,67
OV herbagers	0,59	0,37	0,57	0,84	0,85
OV pastoraux	0,47	0,37	0,30	0,69	1,07
OV AB	0,66	0,27	0,30	0,86	0,96
Caprins plaine	1,03	1,14	0,84	1,30	1,77
Caprins montagne	1,10	1,73	1,33	1,63	2,09
Caprins avec transformation	1,80	2,19	1,60	3,29	5,01
Caprins avec transformation AB	1,47	2,38	1,29	3,41	5,42
Chevaux de trait	0,20	0,35	1,11	0,54	0,28
Autres équidés	1,65	2,03	2,48	4,37	4,13
Cultures fourragères plaine	0,58				
Cultures fourragères montagne	0,36				
Grandes cultures plaine	0,89	0,25	0,67	0,65	0,44
GCU avec cultures industrielles (> 5%)	1,24	0,32	1,12	1,22	0,43
Grandes cultures plaine AB	1,69	0,45	1,10	0,98	0,36
Grandes cultures montagne	1,10	0,12	0,30	0,53	0,24
Surface irriguée	0,22				

Clés de répartition des charges opérationnelles surfaces entre types de cultures

(Source : Institut de l'Élevage d'après les données INOSYS Réseaux d'élevage)

Libellé du type de culture	Engrais et amendements	Semences	Produits de défense des végétaux
Cultures fourragères plaine	1,24	2,49	0,56
Cultures fourragères montagne	1,45	2,50	0,53
Prairie temporaire plaine	0,33	0,18	0,02
Prairie permanente plaine	0,22	0,02	0,01
Prairie temporaire montagne	0,41	0,26	0,02
Prairie permanente montagne	0,19	0,03	0,01
Grandes cultures plaine	1,00	1,00	1,00
Grandes cultures avec cultures industrielles (> 5%)	1,08	1,23	1,37
Grandes cultures plaine AB	1,00	1,00	1,00
Grandes cultures montagne	0,95	1,09	0,43

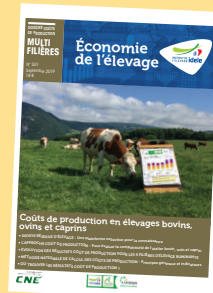
Clés de répartition des charges opérationnelles animales entre ateliers

(Source : Institut de l'Élevage d'après les données INOSYS Réseaux d'élevage)

Libellé du type d'atelier	Frais d'élevage	Frais vétérinaires
BL plaine	1,00	1,00
BL avec robot de traite	1,11	0,79
BL montagne	0,95	1,02
BL avec transformation	1,00	1,00
BL plaine AB	0,70	0,56
BL montagne AB	0,91	0,59
BV naisseur plaine	0,25	0,80
BV naisseur montagne	0,26	0,72
BV Nais. Eng. plaine	0,22	0,72
BV Nais. Eng. Montagne	0,26	0,71
BV JB à partir de veaux lait.	0,07	1,30
BV JB à partir de broutards	0,11	0,97
BV Bœufs laitiers	0,05	0,40
BV plaine AB	0,26	0,45
BV montagne AB	0,28	0,41
OL livreur	0,90	0,64
OL avec transformation	1,03	1,89
OL AB	0,64	0,39
OV fourragers	0,36	0,56
OV herbagers	0,34	0,73
OV pastoraux	0,32	0,40
OV AB	0,39	0,58
Caprins plaine	1,17	0,52
Caprins montagne	1,15	0,59
Caprins avec transformation	1,33	0,54
Caprins avec transformation AB	1,09	0,60
Chevaux de trait	0,05	0,23
Autres équidés	2,00	2,16

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le dossier économie de l'élevage n°501 (octobre 2019) présente un traitement pluriannuel, de 2010 à 2018 (estimation), des données INOSYS Réseaux d'élevage des 5 filières de ruminants



- Les données INOSYS Réseaux d'élevage sont régulièrement mises à jour sur le site de l'Institut de l'Élevage <http://idele.fr/> → onglet Réseaux et partenariats/INOSYS Réseaux d'élevage



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr - Juin 2020 – Référence Idele : 0020 502 041

Mise en page : Corinne Maigret - Crédit photos : Corinne Maigret - IDELE/CRAPDL

Ont contribué à ce dossier :

Vincent Bellet - Institut de l'Élevage - tél. 05.49.44.74.94 - vincent.bellet@idele.fr
 Mylène Berruyer - Institut de l'Élevage - tél. 02.49.71.06.25 - mylene.berruyer@idele.fr
 Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - tél. 05.49.44.74.94 - nicole.bossis@idele.fr
 Thierry Charroin - Institut de l'Élevage - tél. 04.77.92.12.31 - thierry.charroin@idele.fr
 Emmanuel Morin - Institut de l'Élevage - tél. 05.61.75.44.35 - emmanuel.morin@idele.fr
 Yannick Péchuzal - Institut de l'Élevage - tél. 04.43.76.06.82 - yannick.pechuzal@idele.fr
 Christèle Pineau - Institut de l'Élevage - tél. 04.43.76.06.83 - christele.pineau@idele.fr
 Benoît Rubin - Institut de l'Élevage - tél. 06.22.94.04.03 - benoit.rubin@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

